

MEXIQUE

Dans un jugement historique pour la communauté mazatèque d'Eloxochitlán, dans l'État d'Oaxaca, la Cour fédérale confirme l'innocence de Miguel Peralta à l'égard de toutes les accusations portées contre lui et conclut à l'inexistence d'un délit clé.

- Le jugement reconnaît, pour la première fois depuis plus d'une décennie de harcèlement judiciaire, l'inexistence de la tentative d'homicide à l'encontre de la victime présumée Elisa Zepeda Lagunas.
- Compte tenu du contexte des faits, le tribunal a jugé que les témoignages à charge manquaient de crédibilité et de sincérité.
- Miguel doit être définitivement acquitté par la troisième chambre pénale d'Oaxaca des crimes d'homicide et de tentative d'homicide.
- Outre Miguel, les défenseurs mazatèques qui font encore l'objet de mandats d'arrêt et de poursuites pénales pour ce crime inexistant doivent être acquittés.

Différentes régions, 2 mars 2026. Le 25 février dernier, la première chambre collégiale pénale d'Oaxaca a rendu public son jugement dans l'affaire Amparo Directo 631/2022, acquittant Miguel Peralta Betanzos de toutes les accusations portées contre lui après un procès qui a duré plus de onze ans. Cette reconnaissance est conforme aux normes internationales en matière de procédure régulière, de présomption d'innocence et de protection des défenseurs autochtones.

L'amparo accordé oblige la troisième chambre pénale d'Oaxaca à confirmer l'innocence et la liberté absolue de Miguel pour les crimes d'homicide et de tentative d'homicide. En outre, pour la première fois dans le cadre de ce procès, une décision judiciaire nie l'existence de ce délit, prétendument commis à l'encontre d'Elisa Zepeda, et tient compte du contexte dans lequel les faits se sont déroulés pour qualifier les témoignages à charge d'in vraisemblables, de manquants de sincérité et de biaisés par la sympathie envers le groupe caciquiste, ce qui démontre leur intention de l'incriminer.

Pour Miguel, cela représente *une petite fenêtre d'où l'on peut entrevoir la liberté au loin ; un espace par lequel nous pouvons sortir de cet enfermement, car même si nous sommes libres, nous restons limités à bien des égards. Nous avons remporté une petite bataille dans cette grande confrontation contre l'État et ses représentants. Notre communauté a vécu dans sa chair le racisme institutionnel, les attermoissements systématiques, la persécution, la criminalisation, la fabrication de délits, la torture, le déplacement forcé et la prison. Une fois de plus, il est confirmé que les mensonges qui nous ont maintenus derrière les barreaux s'effondrent, qu'ils n'ont plus aucun moyen de soutenir cette fausseté qu'ils ont créée pour soumettre notre peuple et prendre le contrôle politique et économique. Nous ne cesserons de résister jusqu'à ce que toutes les personnes persécutées d'Eloxochitlán soient totalement libres.*

Pour la communauté, victime de harcèlement judiciaire et de la dévastation de la rivière Xangá Ndá Ge par le groupe caciquiste, ce jugement confirme, d'une part, la persécution et la fabrication de crimes afin d'empêcher l'organisation communautaire et la défense du territoire. D'autre part, il ouvre la voie à la justice pour les autres personnes injustement

poursuivies, car il fournit des critères externes solides pour exiger la libération de 12 des défenseurs exilés et de 5 autres personnes encore soumises à des poursuites pénales pour ces mêmes délits. En outre, le jugement permet de lutter contre la stigmatisation et la répression qui continuent de peser sur toute la communauté criminalisée qui, en 2025, a de nouveau fait l'objet de plus de 200 mandats d'arrêt, ce qui a entraîné une recrudescence des persécutions de la part des trois pouvoirs de l'État d'Oaxaca.

Ce modèle de poursuites judiciaires massives contre les défenseurs autochtones reflète des pratiques de criminalisation documentées dans divers contextes, à l'encontre des Peuples Autochtones qui exercent leur autonomie et défendent leur territoire.

Il est important de rappeler que Miguel Peralta avait déjà obtenu sa libération en octobre 2019, après une défense épuisante, en raison de l'absence d'accusations directes à son encontre. Cependant, les victimes présumées ont fait appel et ce jugement a été annulé en mars 2022 par la troisième chambre pénale d'Oaxaca, ce qui l'a contraint à rester en exil pendant quatre ans. Depuis lors, il a cherché à obtenir du Premier tribunal collégial la confirmation de son innocence et de sa liberté absolue, allant jusqu'à la Cour suprême de justice de la nation, qui, en novembre 2024, a renvoyé l'affaire devant ce tribunal afin qu'il statue dans une perspective interculturelle.

Pendant plus d'un an de procédure devant le tribunal collégial, des arguments, des preuves et des mémoires *d'amicus curiae* ont été présentés, ce qui a obligé les magistrats à se pencher sur le fond de l'affaire. À la suite de deux expertises anthropologiques contextuelles, le tribunal a reconnu l'existence d'un conflit sociopolitique ayant donné lieu à la formation de « groupes antagonistes ». Le jugement indique clairement que les témoignages de ceux qui entretiennent des alliances avec le caciquisme, selon les expertises elles-mêmes, laissent entrevoir « la prétention d'impliquer [Miguel] comme membre du groupe adverse ». Le jugement est catégorique, en soulignant les incohérences et les contradictions graves des preuves utilisées contre des dizaines de personnes persécutées et exilées de la communauté mazatèque.

Cette affaire a montré comment le système pénal peut être utilisé comme un instrument de punition contre ceux qui défendent leur territoire et exercent leur propre organisation communautaire. La criminalisation de Miguel Peralta et de l'Assemblée d'Eloxochitlán n'est pas un fait isolé, mais s'inscrit dans une tentative visant à affaiblir l'exercice de l'autonomie et de la libre détermination, tout en maintenant la dévastation de la rivière.

Nous espérons que, sans plus tarder, la troisième chambre pénale se conformera à cette décision, prononcera l'acquittement définitif et permettra, après plus d'une décennie de procédure, de mettre fin à la persécution et d'ouvrir la voie à la justice.

Nous vous remercions de diffuser cette information.

Miguel Ángel Peralta Betanzos

Mazatecas por la Libertad

Groupe de soutien en solidarité avec Miguel Peralta

The Indigenous Peoples Rights International (IPRI)



**Indigenous Peoples
Rights International**
Championing Indigenous Peoples Rights



**CLÍNICA
JURÍDICA**
de pueblos
indígenas



RED NACIONAL DE ORGANISMOS
CIVILES DE DERECHOS HUMANOS



Centro de Derechos Humanos
**Fray Bartolomé
de Las Casas**



TLACHINOLLAN
CENTRO DE DERECHOS HUMANOS DE LA MONTAÑA



Red Nacional de
Peritos/as y
Expertos/as
Independientes
Contra la Tortura



Juan Carlos Ramírez Michaca





Personnes et collectifs alliés :

5 juin mémoire

Alejandra Elizondo

Algaraza, vers la justice sociale et réparatrice

Andrew Córdova et Abigail Martínez

Antagonismo Editorial

Axolote Radio

Centre des droits humains de la montagne,
Tlachinollan

Centre des droits humains Fray Bartolomé de Las
Casas (Frayba)

Centre des droits humains Paso del Norte A.C.

Centre des droits humains Toaltepeyolo

Centre pour la justice, la paix et le développement,
A.C (CEPAD)

Centre des droits humains Zeferino Ladrillero

Centre des droits humains Antonio Esteban A.C.

Clinique juridique de défense pénale de
l'Université ibéro-américaine

Clinique juridique des peuples autochtones de
l'UNAM

Documenta. Analyse et action pour la justice
sociale

CNTE État de Mexico

Cobaya de Fuego

Collectif Pervivencias

Collectif Nido de Ratas

Collectif Vérité, justice et liberté pour Juan Carlos
Michaca

Collectif Yaocihuatl Pedregales

Collectif Ocho Trueno

Comité de défense intégrale des droits humains
Gobixha Códigodh

Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas
en lutte (Comité de solidarité avec les peuples du
Chiapas en lutte) CSPCL

Comité de solidarité internationale avec les
Autochtones des Amériques / Comité de
Solidaridad Internacional con los Pueblos
Indígenas de las Américas (CSIA-Nitassinan)

Comité de défense des droits des femmes.

CODEM (Oaxaca)

Coordinatrice internationale de solidarité et pour la
liberté des prisonniers politiques et
révolutionnaires du monde. Base Oaxaca et Base
Chiapas.

Dario Rojas

Dario Velasco

Documenta AC

Dulce Deyanira López Muñoz

Elizabeth Ángel Palmillas, Maîtrise en défense et
promotion des droits humains

Florencia Mercado Vivanco

Forum latino-américain d'anthropologie du droit a.
c.

Fundar, Centre d'analyse et de recherche, A. C.

Groupe de plaideurs pour la protection et la
défense des droits de l'homme (Groupe de
plaideurs PRODEDH)

Groupe de travail Justices et peuples autochtones,
FLAD

Faites valoir ma liberté

Hugo Ozuna

Ke Huelga Radio

Laboratoire populaire des médias libres

Laura Almanza Cerriteño

Les frères Razo

Lucia Alvarado González

Nœud des droits humains, Puebla.

Noticias de Abajo ML

Observatoire Mémoire et Liberté

Observatoire des droits humains des peuples.
(Oaxaca)

Organisation mondiale contre la torture

Organisation populaire Francisco Villa de la
Gauche indépendante

Oscar Ventura Rojas

Radio Zapote

Ramsés Villarreal Gómez, Maître en défense et
promotion des droits humains

Réseau solidaire des droits de l'homme

Réseau national des organismes civils de défense
des droits humains « Tous les droits pour toutes,
tous et tous » (Réseau TDT)

Réseau national d'experts indépendants contre la
torture

Rosa Mora Pardomo

Services pour une éducation alternative, EDUCA,
A.C.

Siuat Yoltechikatli pour les droits humains A.C.

Sueña Dignidad

Susana Ramírez

Tisser des réseaux contre la torture

Tlahuele

Wendy Andrea Galarza Herrera

**Pour la fin de la criminalisation et de la persécution de la communauté d'Eloxochitlán de Flores Magón,
Oaxaca !**